



Attestation de capacité transport routier de personnes de plus de 9 places

FORGET
FORMATION

Programme

Objectif de la formation

Préparer l'examen national visant l'obtention de l'Attestation de Capacité Professionnelle de transport routier de personnes sur véhicules de plus de 9 places.

Public et prérequis

Tout public

Prérequis Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Durée et modalités

Solutions formation	Présentiel	E-learning
"Optimale"	140 h	140h
"Révision"	140 h + 35 h Révisions	140 h + 35 h Révisions
"Révision +"	140 h + 70 h Révisions	140 h + 70 h Révisions
"Intégrale"	140 h Présentiel + 140 h E-learning + 70 h Révision	

Contenus de formation

DROIT

- ✓ Les contrats en général
- ✓ La forme juridique de l'entreprise
- ✓ Les sociétés commerciales
- ✓ Le droit commercial
- ✓ Le commerçant
- ✓ Les droits et obligations
- ✓ Le registre du commerce
- ✓ Le livre du commerce
- ✓ Les chambres et tribunaux de commerce

REGLEMENTATION SOCIALE

- ✓ Le droit du travail
- ✓ Les contrats individuels et collectifs
- ✓ L'organisation de l'entreprise sur le plan social
- ✓ La réglementation du travail, national et communautaire
- ✓ La rémunération
- ✓ L'hygiène et la sécurité
- ✓ La sécurité sociale et les accidents du travail

GESTION COMMERCIALE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

Gestion commerciale :

- ✓ Les éléments d'une politique commerciale (techniques de négociation commerciale et financière)
- ✓ L'étude de marché
- ✓ Les techniques de recherche de fret ou de clientèle
- ✓ La gestion des clients
- ✓ La vente du service transport, de la location et des services complémentaires
- ✓ La fixation d'un prix de transport

Gestion financière :

- ✓ Le calcul du prix de revient
- ✓ L'établissement du budget prévisionnel
- ✓ La lecture de bilan et analyse des résultats de l'exercice
- ✓ Le plan de financement
- ✓ Les tableaux de bord
- ✓ La facturation et le recouvrement
- ✓ La fiscalité
- ✓ Les assurances
- ✓ La réglementation des services routiers
- ✓ Les contrats de transport
- ✓ La création de services de transport et plans de transport
- ✓ Les conditions d'exécution de services de personnes
- ✓ Les dispositions relatives à l'exercice de la profession
- ✓ Les documents de transport
- ✓ Le régime des tarifs, les prix et conditions de transport
- ✓ Les agences de voyages
- ✓ Les services de contrôle et les sanctions

NORMES ET EXPLOITATIONS TECHNIQUES

- ✓ Le choix de véhicules
- ✓ La réception et l'immatriculation
- ✓ Les normes pour l'entretien des véhicules
- ✓ Les principes applicables en matière de protection de l'environnement et concernant l'utilisation et l'entretien des véhicules

SECURITE

- ✓ Les dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables en matière de circulation
- ✓ La sécurité de circulation
- ✓ La prévention des accidents et les mesures à prendre en cas d'accident

TRANSPORT INTERNATIONAL

- ✓ Les dispositions applicables aux transports de personnes par route entre les Etats membres et entre la communauté et les pays tiers
- ✓ Les pratiques et formalités concernant le franchissement des frontières
- ✓ Les principales réglementations de circulation dans les états membres

Méthodes pédagogiques utilisées

Alternance d'apports théoriques, d'exercices et d'entraînements à l'examen

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques

- ✓ Plate-forme de formation à distance avec assistance vidéo
- ✓ Livrets stagiaires
- ✓ Cahier d'exercices
- ✓ Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

Encadrement

La formation est assurée par l'équipe pédagogique de Forget Formation, dont les membres sont tous dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans avant d'intégrer nos effectifs. Les formations préparatoires aux examens visant la capacité professionnelle de transport sont assurées par une équipe de formateur-expert en transport routier.

Modalités d'évaluation et de validation

Evaluation

En cours de formation : examens blancs

A l'issue de la formation : présentation des candidats à l'examen national organisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le 1^{er} mercredi du mois d'octobre de l'année en cours.

L'examen dure 4 heures et est composé :

- ✓ d'un questionnaire à choix multiples (QCM) de 50 questions, noté sur 100, portant sur diverses matières (éléments de droit civil, de droit social, de droit fiscal, gestion commerciale et financière de l'entreprise, accès au marché, norme et exploitation techniques, sécurité routière). Une note inférieure à 50 est éliminatoire ;
- ✓ d'une épreuve portant sur la gestion et l'exploitation de l'entreprise, composée de questions et exercices nécessitant une réponse rédigée, notée également sur 100. Une note inférieure à 40 est éliminatoire ;

Le total des deux notes doit être d'au moins 120 sur 200.

Validation Une attestation de formation individuelle sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.
En cas de réussite à l'examen national, délivrance de l'attestation de capacité de professionnelle en transport routier de voyageurs (plus de 9 places) par la DREAL.

Responsable pédagogique : Thierry BEAUDEQUIN